



Paroisse de Saint-Côme

1673, 55^e Rue, Saint-Côme (QC) J0K 2B0
Téléphone : (450) 883-2726 Télécopieur : (450) 883-6431

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 552-2015

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE
GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,
CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU
CODE MUNICIPAL, QUE :**

Le règlement numéro 552-2015 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 28 mai 2015.

Ces règlements visent à autoriser les classes d'usage « automobile type 2 » (ateliers réparation de véhicules moteurs à l'exclusion des ateliers de peinture et de débosselage) et « automobile type 4 » (postes d'essence, stations-services, lave-autos) dans la zone 809, située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Le règlement 552-2015 a été reconnu conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté Matawinie.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC Matawinie le 8 juillet 2015; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-CÔME CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE
QUINZE.**

Alice Riopel
Directrice générale et secrétaire-trésorière